

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune d'ALLASSAC (Corrèze),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} partie) approuvée par arrêté du 6 novembre 1992,

Considérant les travaux de réfection de la rue du Clos Rougier par l'entreprise FREYSSINET LALIGAND BTP,

Considérant qu'il convient de réglementer temporairement, par mesure de sécurité, la circulation et le stationnement des véhicules,

du lundi 03 novembre 2025 à 8h00 jusqu'au vendredi 07 novembre 2025 à 18h00,

ARRÊTE :

Article 1er :

Du lundi 03 novembre 2025 à 8h00 jusqu'au vendredi 07 novembre 2025 à 18h00, la circulation rue du Clos Rougier sera interdite et la route barrée, sauf riverains et services de secours.

Aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

Article 2 :

Les déviations réglementaires sont à la charge de l'entreprise.

Article 3 :

La signalisation temporaire réglementaire du chantier est à la charge de l'entreprise.

Elle devra se conformer aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

Article 4 :

Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur aux extrémités de la zone de travaux.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur Quentin LALIGAND, Entreprise FREYSSINET LALIGAND BTP,

Monsieur le Chef du Centre Technique Municipal,

Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,

Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie,

Monsieur le Chef de Centre d'incendie et de secours,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ALLASSAC le 30 octobre 2025

Le Maire,

Jean-Louis LASCAUX

